



EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE d'USSAC

Nombre de membres :

Afférents au conseil Municipal : 27

En exercice : 17

Qui ont pris part à la délibération : 26

Dont pouvoir(s) : 2

Date de la convocation : 21/04/2026

Date de publicité de la convocation :

21/04/2026

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2026-034

L'an **deux mil vingt six, le vingt huit avril, à 18h30**, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du conseil municipal, sous la présidence de **M. Patrick CHANOURDIE**.

Étaient présents : M. Patrick CHANOURDIE, Mme Corinne BOUSQUET, M. Alain GENESTE, Mme Monique MAS, M. Jacques LACOMBE, Mme Cindy REYNIER, M. Michel LACHAMBRE, M. Philippe CUYNET, Mme Brigitte LONGY, Mme Hélène STEPHANO, M. Thierry COUTURIER, M. Michel ROUHAUD, M. Gérard FEYDEL, Mme Laurence RAFFAILLAC, Mme Valérie PLANADE, Mme Karine NICOLAU-OLIVER, Mme Aurélie VAUZOU, M. Julien ROBIN, M. Pierre-Clément BRUNET, Mme Annabelle DHONDT, Mme Joëlle GOULMY, M. Pascal CASTELLI, Mme Catherine LÉVÈQUE-CHEVREUIL, M. Jean-Philippe BOSSELUT, M. Vincent DUROT.

Étaient absents excusés : M. Francis TEYSSANDIER, M. Philippe BATISTA.

Procurations : M. Francis TEYSSANDIER en faveur de M. Patrick CHANOURDIE, M. Philippe BATISTA en faveur de Mme Catherine LÉVÈQUE-CHEVREUIL.

Mme Cindy REYNIER est nommée secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales.

OBJET : révision de l'autorisation de programme et des crédits de paiement de l'opération "PAB de la Boulie et du Vergis"

Madame Karine NICOLAU-OLIVER, arrivée en cours de séance, n'a participé ni au débat ni au vote de ce point de l'ordre du jour

Par délibération du 08 avril 2025, le conseil municipal a approuvé la révision de l'AP/CP "aménagement des villages du Vergis et de la Boulie" selon les dispositions suivantes :

	AP	CP 2024	CP 2025	CP 2026
AP/CP initiaux	220 000,00 €	20 000,00 €	200 000,00€	
AP/CP révisés	513 760,00 €	-	269 133,00€	244 627,00 €

Compte tenu :

- du bilan des crédits de paiement consommés au 31/12/2025, soit 20 253,54 € ;
- du coût de l'opération qui s'établit à 441 068 € TTC au 01/01/2026 et du phasage de réalisation des travaux,

il est proposé au conseil municipal de réviser l'autorisation de programme et les crédits de paiement affectés aux travaux d'aménagement des villages du Vergis et de la Boulie, comme suit :



	AP	CP 2024	CP 2025	CP 2026
AP/CP votés antérieurement y compris ajustement	513 760,00 €		269 133,00 €	244 627,00 €
AP/CP révisés	450 254,00 €	-	20 254,00 €	430 000,00 €

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu les délibérations du conseil municipal du 09 avril 2024 et 08 avril 2025, portant création puis révision de l'autorisation de programme et des crédits de paiement de l'opération "aménagement des villages du Vergis et de la Boulie",

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- de réviser l'autorisation de programme et les crédits de paiement de l'opération "aménagement des villages du Vergis et de la Boulie", tels que proposés ci-dessus.

VOTANTS : 26
 POUR : 26
 CONTRE : 0
 ABSTENTION(S) : 0

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2026-034

Certifiée exécutoire après transmission à la sous-préfecture de Brive-la-Gaillarde et publication sous forme électronique sur le site internet de la commune le 30/04/2026



Pour extrait certifié conforme,
 le maire,

Patrick CHANOURDIE

En application des dispositions des articles R. 421-1 à R. 421-5 du Code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Révision de l'autorisation de programme et des crédits de paiement de l'opération PAB de la Boulie et du Vergis

Date de transmission de l'acte : 30/04/2026

Date de réception de l'accusé de
réception : 30/04/2026

Numéro de l'acte : MA-DEL-2026034 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 019-211927405-20260428-MA-DEL-2026034-DE

Date de décision : 28/04/2026

Acte transmis par : Christine BORDAS

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.10. Divers

